L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : rue de Chartres No 73. NOUVELLE-ORLEANS, MERCREDI MATIN, 16 NOVEMBRE 1881. 55me Année.

Propriétaires-Éditeurs.

Entered at the Post office at New Orleans, La. as Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS.

MERCREDI, 16 NOVEMBRE 1881.

LE PROCÈS DE GUITEAU.

Il paraît que l'accusation contre Guiteau, exaltation qui s'allaite jusqu'à rien moins qu'à lui faire subir à la première occasion venue, et dans l'avenir de proche, le poids de la vindicte publique, témoin la tentative de ce soldat qui, pensant sous la fenêtre du prisonnier, lui envoya une balle de son mousquet, pendant qu'à vos yeux égaux il regardait alternativement le ciel et la terre, était entretenue par les souffrances du président Garfield, car elle ne semble pas avoir survécu à ses souffrances, et aujourd'hui il n'y a aucune difficulté à faire comparaître le prévenu à la barre de la justice criminelle, si à le renvoyer en prison quand l'audience est levée.

Ce changement dans les dispositions du public n'indique d'un augure très favorable à l'accusé, mais on n'éprouve pas moins une certaine satisfaction morale à la pensée que le châtiment ne sera pas dû à un excès de haine et de colère, mais à un sentiment calme et réfléchi de la culpabilité de l'assassin. On abhorre généralement les procédés de la vengeance, parce que la vengeance est aveugle, brutale et qu'elle fait participer jusqu'à un certain point celui qui s'y livre au crime de celui qu'il a poursuivi. La vengeance répugne dans à la nature humaine, et si la moitié à le droit de se garantir contre des entreprises comme celle de Guiteau, elle n'a pas cependant le droit de le condamner très vivement sous l'entendre. Guiteau peut avoir la cervelle fêlée, et à coup sûr, elle n'était pas en bon état, lorsqu'il s'est cru autorisé à commettre un acte violent contre un homme qui ne lui avait fait aucun mal. Il ne pouvait non plus avoir l'espoir d'échapper à la responsabilité de son attentat, car cet attentat, commis dans un lieu public, où beaucoup de gens étaient rassemblés, devait lui faire entrevoir la certitude d'une arrestation immédiate.

Il y a donc en fait dans cet acte, sur ordinairement les assassins calculent deux choses, la première est le moyen d'exécution, la seconde est le moyen de se soustraire à la justice des hommes. Quant à la justice divine, ils ne s'en inquiètent guère, attendu qu'elle n'est pas visible, et ils ne croient pas à ce qu'ils ne voient pas. La première est pour eux la plus redoutable, et c'est la crainte qu'elle inspire qui suspend le bras de l'assassin. Combien de gens ont commis attentat à la vie des autres s'ils n'avaient été ainsi retenus par la crainte de la justice humaine !

Et c'est ce qu'a fait Guiteau. Il a assassiné Garfield sans qu'il eût le moindre espoir de rétention impunément. Et, cependant, on l'a vu trembler à la pensée qu'on pouvait lui faire subir, sans avertissement ou notice préalable, la peine du talion, et il a éprouvé un grand soulagement, lorsque la preuve a été pour lui acquises que, désormais sous la garde de la justice organisée, il n'avait plus à redouter l'explosion de l'indignation populaire, ce qui ne le délivre pourtant pas du proche capital qui lui est fait en ce moment.

Guiteau devrait d'autant plus se méfier de l'issue de ce procès qu'il n'a trouvé pour se défendre qu'un beau-frère, moralement obligé de lui rendre ce service, et un avocat nommé d'office et qui n'ambitionnait pas cet honneur. Il ne doit pas y avoir là pour lui une grande raison de sécurité et d'assurance, et nécessaire Guiteau montre de la fermeté et même de la confiance. L'avocat nommé d'office, M. Robinson, demandait à la cour un délai pour avoir le temps de mieux préparer les moyens de la défense, et la cour ne paraissait pas disposée à le refuser, quand l'accusé se libre et demande au contraire que le procès soit continué. Il tire même de sa poche un rouleau de papier dont il commence la lecture sans intercession de personne, pas plus celle de son avocate que celle de la cour, mais un huissier audiencier le force à reprendre son siège où lui ordonnant de s'y tenir tranquille, et le juge profite de ce moment de calme pour répondre tout à la fois aux avocats et au prévenu, de manière à donner à tous une satisfaction partielle. Le procès continuera, dit le juge, par la nomination et la prestation du serment des jurés, et quand le jury sera formé, la cour ne quittera le détail collisté, si elle pense qu'il est nécessaire à la défense. La défense se termine par l'acceptation réfléchie de cinq jurés, ce qui donne à contre qu'on en trouvera facilement douze, nombre requis pour un verdict.

Nous croyons que cette formation rapide du jury n'indique rien de décisif ni pour ni contre Guiteau. Plusieurs citoyens, appelés à faire comparaître s'ils remplissent toutes les conditions de la loi relative aux jurés, ont répondu que depuis longtemps ils avaient une opinion faite sur le cas actuellement soumis à la justice, et conséquemment ils ont été renvoyés. Trois ou quatre seulement ont fait valoir ce motif d'exemption. Les autres paraissent avoir accepté d'emblée leur mission.

On ne peut supposer qu'ils eussent une opinion moins formée que celle des autres, car il jamais assassinat a fait du bruit, c'est celui dont Garfield a été la victime. Il a été connu, dans toutes les parties de l'Union, deux heures après le même tragique, et dans le monde entier quatre ou cinq heures après. Le nom de Guiteau a suivi la nouvelle du crime. Quelques heures seulement plus tard, on savait aussi dans le monde entier les motifs prétendus de l'assassin. Toute la presse s'en est occupée sans cesse pendant la longue et douloureuse agonie du pauvre blessé, en sorte qu'il est impossible qu'il n'y ait pas en d'opinion formée à l'instant sur ce déplorable attentat, particulièrement à Washington où il a été commis, et c'est dans le District de Columbie qu'on prend les jurés qui auront à décider du sort de Guiteau. Tous les citoyens appelés à faire partie de ce jury doivent donc avoir une opinion faite, et cependant sur huit ou dix il n'y en a eu jusqu'à présent que trois qui aient invoqué franchement ce moyen d'exemption.

Qu'est-ce que cela veut dire ? Est-ce pour ou contre Guiteau que les autres ont accepté et volontiers la triste tâche qui leur était dévolue et à laquelle ils étaient, pas si aisément ce nécessaire ? Il est difficile de le dire, car en sait que des jurés peuvent vouloir servir pour acquitter, comme il en est d'autres qui peuvent vouloir servir pour condamner. Ici, comme les faits principaux ne sont pas douteux, l'assassinat et l'identité de l'homme qui l'a commis, la conscience des jurés sera à l'aise, mais il pourrait y avoir divergence d'opinion sur l'état mental du criminel. Quant à son mobile d'action, ils ne sont pas recevables ; on n'a pas le droit d'assassiner un homme parce qu'en politique il ne pense pas comme les autres ; on a encore moins le droit d'assassiner un président de république qui, à raison de sa haute magistrature, doit prendre en considération l'opinion de tous et non exclusivement celle de son propre parti. Il nous paraît donc bien difficile que Guiteau échappe à la condamnation qu'il a volontairement bien que faiblement encourue.

La culture de la vigne en Louisiane.

Est-il vrai, ainsi que le prétend un écrivain qui traite de la question de la maladie de la vigne attaquée par le phylloxera, que ce dernier, importé d'Amérique, et qui a envahi les contrées prédatrices de la vigne, y restera comme y sont restés les rats de Norvège, comme les lapins, jolis inconnus en Angleterre, y sont maintenant et pour toujours.

Les circonstances qui ont fait disparaître le mastodonte, le mammouth, ne peuvent affecter le phylloxera. Ces grands pachydermes ont disparu jusque que des races plus petites et plus féconds leur disputaient une trop grande place au soleil. La girafe, l'éléphant auront le même sort. Les gros carnassiers seront progressivement relégués et affamés dans le désert ; mais il n'y a pas d'exemple de la disparition d'un infiniment petit du lieu où la brise en le hasard l'eut porté.

L'auteur, constatant ensuite que le phylloxera, rare en Amérique, pullule en France, rappelle que le nombre des petits animaux augmente ou diminue en raison des aliments qu'ils trouvent. Or, la vigne, qu'on a taillée en France, ouvre ainsi ses rayons médulaires à la vorasité de son ennemi.

Il le thèse développée par l'écrivain français repose sur une donnée certaine au point de vue scientifique, il faut s'attendre à une diminution constante dans les produits des régions vinicoles de la France, tandis que la culture de la vigne épargnée par le phylloxera en Amérique, va se développer en raison même des ravages que l'insecte destructeur commet ailleurs.

Singulière destinée que celle réservée par la nature aux Etats-Unis. Ils sont venus à temps pour suppléer par les produits divers et abondants de leur sol ce qui manque à l'Europe en fait de produits alimentaires.

L'industrie vinicole, qui prend de grands développements, et qu'on étudie dans des formes diverses, est-elle appelée ici au même succès que l'industrie agricole des Etats de l'ouest, qui alimente l'Europe ?

On a dit que la civilisation, avec sa suite de merveilles de tous genres, allait de l'est à l'ouest. Va-t-elle se concentrer ici pour rayonner ensuite dans toutes les directions ?

Quoi qu'il en soit, le progrès en toutes choses marche avec la vélocité de la vapeur, et notre soi se transforme sous les nombreux et intelligents canals qu'on lui fait subir.

Ces prolégomènes, un peu longs peut-être, s'expliquent cependant par le sujet qui fait le fond de cet article et qui se résume dans les deux questions ainsi posées :

La culture de la vigne sur une vaste échelle est-elle possible aux Etats-Unis ?

Le raisin américain peut-il produire du vin vendable ?

La Californie a déjà répondu affirmativement à ces deux questions. Mais la Californie n'est que la trente-huitième partie de l'Union, et ne peut-on obtenir ailleurs, et surtout dans les Etats du centre et du Sud, des produits similaires, supérieurs même, à ceux de l'Etat du Pacifique ? Remarque le sujet de nos investigations : La Louisiane est-elle propre à la culture de la vigne, et les produits de cette vigne ont-ils les qualités nécessaires pour être transformés en vin ?

Nous avons sous les yeux, et dans notre verre, du vin blanc et du vin rouge provenant de vignes cultivées aux deux extrémités de notre Etat, à la Chênière Caminada, et à Covington, sur la rive Nord du lac Pontchartrain, et, quoique ces vins aient été faits à la hâte, sans grande connaissance des secrets de cette industrie, par des moyens par trop primitifs, ils ont satisfait notre palais. Ils contenaient en germe tout ce qui constitue les vins les plus renommés seulement, ce germe n'avait pas été suffisamment développé par la science du vigneron ; c'est une question de fabrication à résoudre, une amélioration à introduire dans les procédés.

Nos investigations ne se sont pas bornées là. Par intérêt, autant que par curiosité, nous nous sommes enquis auprès des hommes intelligents qui, depuis quelques années se livrent à la culture de la vigne, de la façon dont cette culture doit être faite, des maladies auxquelles la vigne peut être sujette, des ennemis contre lesquels il importait de réagir et enfin de la question importante de l'abondance de ses produits.

Ici, la culture diffère essentiellement de celle qui prévaut en France, et c'est ce qui explique la fécondité de nos vignes. Plantées en espaliers, elles s'étendent sans entraves, appuyées sur des échafaudages élevés dans ce but ; leurs rameaux se couvrent de grappes aussi nombreuses que les feuilles qui protègent le raisin contre l'ardeur du soleil. Il ne faut enlever, et cela en hiver, les branches parasites qu'avec une extrême modération. Les grappes sont de belles dimensions et les raisins d'une douceur rare.

Le sol sur lequel s'élèvent les vignes exige peu de travail. Le mieux est de le laisser durcir, et le modifiant par l'adjonction, non de fumier, mais de terreau. Quant à la plantation, elle demande quelques soins. D'abord un lit de coquilles de palourdes mêlées à un peu de terre, creusé à une profondeur égalant les trois premiers noeuds du plant qui doit en avoir sept. Avant le mise en terre, détacher par un effort de la main les filaments entr'eux de la partie devant servir de racine, afin que le développement de la racine soit plus prompt, et ne tailler les vignes qu'au bout de trois ans.

L'adversaire de la vigne est le chenille. Elle s'attaque aux feuilles, les dévore et laisse ainsi la grappe exposée au soleil qui la grille. On parvient à la détruire au moyen de l'acide phénique qu'on lance sur les feuilles, réduit à l'état de vapeur en plaie très fine, au moyen d'un instrument connu dans le commerce.

A la Chênière Caminada on n'a pas vu de chenilles pendant vingt ans. Elles ont fait leur apparition à la suite de la plantation de quelques mûriers autour des espaliers.

Lorsque une des vignes paraît malade, que ses feuilles jaunissent, il faut s'empresser de mettre ces raisins à nu, de les couper même à l'exception des deux principales, et entourer les blessures faites d'une couche de charbon de bois, non pas réduit en poudre, mais simplement concassé. Au bout d'un mois la vigne a recouvré sa première vigueur.

Il paraît, d'après des explications que nous avons entendues dans une des dernières séances de l'Athénée Louisianais, que, sur les trois espèces de vignes cultivées en Louisiane, l'une d'elles échappe à la voracité des chenilles, sans doute parce que les feuilles ne sont pas de leur goût.

Jusqu'ici, le phylloxera n'a pas fait son apparition en Louisiane. Il faut espérer qu'il se bornera à ravager les vignobles d'où on cherche à le faire disparaître.

Et maintenant une preuve de la fertilité de la vigne en Louisiane.

M. Dietz a autour de sa maison, à la Chênière Caminada, trois terrains consacrés à la vigne. Le premier a soixante-quinze pieds de longueur sur vingt de largeur ; le second, cent vingt-cinq pieds de longueur sur quarante de largeur, et le troisième, quarante de longueur sur quarante pieds de largeur. Sur ce terrain resserré, il a obtenu, cette année, soixante mille grappes d'une dimension considérable et aux raisins d'une douceur de miel ; nous nous servons, à dessein de ses propres paroles.

Et maintenant, devant ces faits patents et parlants, est-il permis de nier la possibilité de la culture de la vigne en Louisiane. Nous avons déjà dit, que le vin provenant des vignes déjà en culture, quoique fabriqué en dehors des règles de l'art, nous avait frappé par ses qualités remarquables.

Ainsi, la Chênière Caminada, située au sud de la Louisiane, non loin des eaux du Golfe, et la paroisse St. Tammany, au nord, sur les bords du Lac, et sont autres endroits dont les noms nous échappent, ont donné des résultats concluants et démontré de la façon la plus irréfutable, que la vigne trouve en Louisiane un sol qui lui convient. Sa culture en grand n'est plus qu'une question de temps.

En Californie, les débuts de cette industrie ont été lents, mais l'énergie des cultivateurs a surmonté tous les obstacles.

Il en sera de même en Louisiane.

Problème de chemins de fer.

Le Bureau de statistique vient de publier un travail sur les frais de transport, les considérations ou conditions de chemins de fer, la détermination pratique du fret, les causes qui ont fait élever les lois de demande et d'offre et de concurrence pour régler les taux du fret par chemins de fer comme grandes avenues du commerce, la possibilité gouvernementale de régir les chemins de fer pour le service du commerce, et enfin les statuts législatifs des chemins de fer.

Les articles contenus dans ce travail, relatifs aux frais de transport et à tous autres objets concernant l'exploitation des chemins de fer, font partie du rapport du chef du Bureau de statistique sur le commerce intérieur des Etats-Unis. Ce rapport était prêt le 1er mai 1881, mais l'impression ayant subi des délais inévitables, le Bureau en a profité pour préparer d'autres articles relatifs aux conditions de chemins de fer.

L'insertion de ces articles a été suggérée par la guerre de fret, ou du taux du fret, qui a prévalu, depuis le 1er juillet, parmi les chemins de fer engagés dans le transport des marchandises et des passagers entre les Etats de l'Est et de l'Ouest et le littoral de l'Atlantique. Cette guerre a exercé et continue à exercer une influence excessivement importante sur les intérêts commerciaux, industriels et financiers du peuple, et elle a éveillé l'attention sérieuse et excité la vive sollicitude de tous ceux qui sont intéressés à la prospérité matérielle du pays. Nous examinerons dans un autre numéro les matières qui composent le travail du bureau de statistique.

—Le Malakoff Bitter gagne chaque jour des la faveur populaire.

La rentrée de la chambre des députés de France.

Les premières séances d'une Assemblée ne début d'une législature sont toujours intéressantes. La rentrée de la Chambre des députés, où figure dans une très large proportion un personnel nouveau, a été particulièrement digne d'observations. Beaucoup de députés élus en remplacement de membres soit de la droite, soit de la gauche modérée, et représentant des circonscriptions d'une opinion républicaine "avancée" (nous sommes obligés d'employer des épithètes sans grande signification propre mais admises dans la langue courante) ; beaucoup de députés élus avec un programme radical, peu disposés par les luttes de la période électorale et par la maladresse d'une convocation tardive du Parlement à envisager les événements de la politique avec un sang-froid excessif, ont pu ne surprendre par les premiers incidents de la session.

Le grand assaut donné par M. Louis Blanc au président d'âge, sous l'impulsion des politiques exaltés qui ont poussé à la tribune l'éminent historien du règne de Louis-Philippe, les scènes violentes qui ont suivi, ont surpris quelque peu des hommes habitués pour la plupart à le voir du régime parlementaire que de loin en dramatisé dans le théâtre par de grandes scènes historiques. La déclamation a paru forte à quelques uns : ils ont trouvé, paraît-il, que la séance du 28 octobre, où le groupe qui se vante de ne pas tenir compte des exigences de la politique a si bien médité de ses doctrines, ne rappelait que très-vagement, sauf par le bruit et les gourmades, les séances de la Convention. Les apôtres de l'intransigeance ont bien pu gêner pendant quelques minutes le président d'âge ; mais ce n'est pas cette gêne qui a pu faire oublier les hommes de la Convention. Le président d'âge,